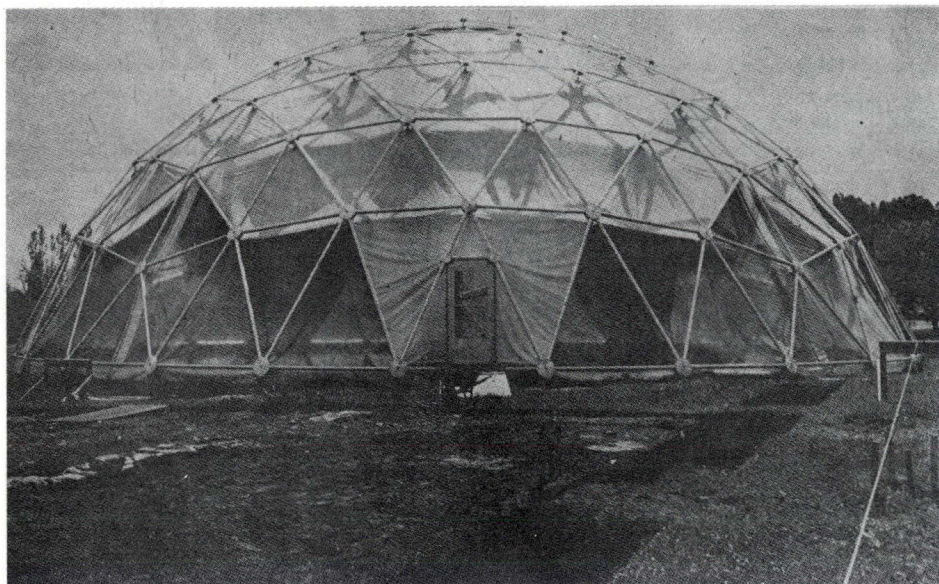




Dôme géodésique pour la protection des sites archéologiques

Parcs Canada a fait construire l'hiver dernier, un dôme géodésique de 30.4m (100 pieds) de diamètre et de 11.2m (37.5 pieds) de hauteur afin de faciliter la préservation de certains sites archéologiques de grande valeur.

Présentement, le dôme conçu par la firme Expodôme de Montréal au coût de \$60,000 sert à abriter la partie centrale des vestiges du haut-fourneau des vieilles forges du Saint-Maurice à Trois-Rivières. Parcs Canada, pour accélérer les travaux de fouilles archéologiques et de consolidation et réduire au minimum les dangers de dégradation par l'eau et le gel a décidé de couvrir pendant les prochaines années ce secteur d'un abri temporaire chauffé. La solution du dôme géodésique semble la plus pratique des points de vue économique, esthétique, et fonctionnel.

Le dôme se compose d'une demi-sphère à géométrie basée sur l'icosaèdre à six fréquences et dont la hauteur totale de la flèche centrale n'atteint que 11.2m (37.5 pieds) pour un diamètre de 30.4m (100 pieds) au sol. L'ensemble repose sur 30 piliers de béton armés enfouis à 1.2m (5 pieds) dans le sol auxquels la structure est boulonnée. La structure portante est de tubulure d'aluminium. Toutes les pièces sont pré-usinées et assemblées sur place. Une membrane de nylon imprégnée de vinyle recouvre le dôme en 5 panneaux préparés en usine et réunis sur place par des glissières de plastique faisant office de fermeture-éclair.

À l'exception des fondations, la structure est entièrement récupérable et peut être réinstallée ailleurs selon les besoins de Parcs Canada.

Accord Canada – Manitoba pour l'information

Les gouvernements du Canada et du Manitoba viennent de conclure un accord relativement à la diffusion de l'information sur les programmes auxquels ils participent tous les deux.

Bien que les deux gouvernements soient engagés dans de nombreux programmes à frais partagés, qui concernent aussi bien la santé que l'éducation, les régimes de pensions, l'habitation, l'industrie, l'agriculture, le public n'est pas toujours suffisamment informé de la nature de ces programmes.

L'accord qu'ont signé les deux gou-

vernements assurera la coopération nécessaire pour assurer la diffusion de l'information sur les programmes à frais partagés de sorte que la contribution de chaque gouvernement soit dûment reconnue.

Les citoyens doivent être en mesure de connaître beaucoup plus facilement les décisions gouvernementales qui les touchent.

Les programmes fédéraux-provinciaux sont une partie importante de notre système de gouvernement et jouent un rôle non moins grand dans la répartition

des recettes fiscales. Étant donné l'insuffisance de la collaboration entre les deux niveaux de gouvernement au sujet de la diffusion de l'information, ces programmes sont souvent les moins bien connus du public. Il arrive souvent que les citoyens ne sachent pas exactement à quel gouvernement attribuer l'exécution de tel ou tel programme et que, par conséquent, ils ne sachent guère non plus dans quelle proportion les deux niveaux de gouvernement y ont contribué.

Quand les Canadiens connaîtront mieux les secteurs de responsabilités de chaque palier de gouvernement, il leur sera plus facile de déterminer où s'adresser pour faire modifier certains programmes. Ils sauront mieux quel usage on fait des sommes qu'ils versent au fisc.

Émission d'un nouveau timbre

Un timbre de huit cents sera émis pour célébrer le centenaire de la Cour suprême du Canada.

Le timbre a été dessiné par M. Allan Fleming, de Toronto, d'après la photo d'une statue appelée "Justice", exécutée par Walter S. Allward.

La figurine sera tirée à 25 millions d'exemplaires par la maison *Ashton-Potter Limited*, de Toronto, et sera émise le 2 septembre.

"Il convient que nous reconnaissons le magnifique travail que la Cour suprême du Canada a accompli au cours des années afin de veiller à ce que tous les Canadiens soient traités justement et équitablement d'après la Loi", a déclaré M. Mackasey, ministre des Postes du Canada.

